



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité du commerce et de l'investissement

Première session
4-6 novembre 2009
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

La Secrétaire exécutive prononcera une allocution d'ouverture qui sera suivie par le discours liminaire d'une haute personnalité.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président et un vice-président.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire (E/ESCAP/CTI/L.1) et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires. Le secrétariat informera le Comité du fonctionnement, de l'objectif et du rôle du Comité et de la manière dont l'ordre du jour répond aux objectifs énoncés dans son mandat.

4. Au-delà de la crise: le commerce et l'investissement au service d'un développement inclusif et durable

Ce point de l'ordre du jour donne un aperçu des autres points de l'ordre du jour concernant des thèmes spécifiques et prend la forme d'exposés par une table ronde d'experts et de hauts fonctionnaires, suivie par un débat libre. Le secrétariat présentera l'ordre du jour.

Le Comité souhaitera peut-être examiner et évaluer d'abord les tendances et faits nouveaux caractérisant le commerce et l'investissement dans la région, en s'attachant en particulier à l'impact de la crise économique et financière actuelle. Il voudra peut-être également évaluer les politiques et les stratégies mises en place aux niveaux national et régional aux fins d'intensifier le commerce et les investissements des pays de la région pour surmonter la crise et garantir un développement inclusif et durable à long terme. L'évaluation pourra porter aussi sur les mécanismes et modalités permettant de renforcer la coopération et l'intégration régionales en matière de commerce, d'investissement et de développement des entreprises, notamment pour faire face à la crise économique et financière mondiale.

5. L'élaboration de politiques cohérentes et compatibles en matière de commerce et d'investissement

Le Comité sera saisi du document intitulé « L'élaboration de politiques cohérentes et compatibles en matière de commerce et d'investissement » (E/ESCAP/CTI/1). La présentation du point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie par un discours liminaire et un débat libre. Le Comité souhaitera peut-être examiner : a) la contribution du commerce et de l'investissement au développement; b) la nécessité d'intégrer le commerce et l'investissement dans les politiques et stratégies de développement générales; c) les modalités permettant de garantir des politiques de commerce et d'investissement cohérentes et compatibles.

6. Le rôle et la primauté du système commercial multilatéral dans la gestion du commerce international

Le Comité sera saisi du document intitulé « Le rôle et la primauté du système commercial multilatéral dans la gestion du commerce international » (E/ESCAP/CTI/2). La présentation du point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie par un discours liminaire et un débat libre. Le Comité souhaitera peut-être examiner et évaluer la primauté et le rôle essentiel du système commercial multilatéral (SCM) dans la gestion du commerce international et l'avenir du SCM face à la crise économique et financière mondiale. En particulier, il voudra peut-être examiner et évaluer les différents plans de stimulation que certains pays ont mis en place pour limiter les effets de la crise ainsi que le respect par ces plans des règles et principes du SCM.

7. Le renforcement du commerce et des investissements interrégionaux

Le Comité sera saisi du document intitulé « Le renforcement du commerce et des investissements interrégionaux » (E/ESCAP/CTI/3). La présentation du point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie par un discours liminaire et un débat libre. Le Comité souhaitera peut-être évaluer les possibilités et les défis liés à la tendance de plus en plus prononcée à réduire la dépendance des économies régionales envers les marchés d'exportation traditionnels et à renforcer le commerce interrégional. À cet égard, il voudra peut-être évaluer la multiplication des accords commerciaux bilatéraux et régionaux et les modalités de consolidation et de rationalisation de ces accords en tant qu'éléments de base du SCM, en s'attachant en particulier au rôle de l'Accord commercial Asie-Pacifique.

8. La facilitation du commerce et des investissements

Le Comité sera saisi du document intitulé « La facilitation du commerce et des investissements » (E/ESCAP/CTI/4). La présentation du point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie par un discours liminaire et un débat libre. Le Comité souhaitera peut-être évaluer la manière dont les pays de la région pourraient renforcer les capacités commerciales nationales et régionales par la facilitation du commerce et des investissements et la promotion de l'efficacité commerciale afin de résoudre les problèmes posés par la crise et au-delà. En particulier, le Comité voudra peut-être évaluer les principales politiques et mesures à court et à long termes que les pays doivent mettre en place pour renforcer la facilitation du commerce et des investissements ainsi que l'efficacité commerciale, notamment la nécessité d'un financement ininterrompu.

9. Survie et développement des entreprises

Le Comité sera saisi du document intitulé « Survie et développement des entreprises » (E/ESCAP/CTI/5). La présentation du point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie par un discours liminaire et un débat libre. Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions relatives au maintien et au développement de la compétitivité du secteur des entreprises orientées vers l'exportation, surtout face à la crise économique et financière mondiale. En particulier, il voudra peut-être traiter des questions liées : a) aux nouveaux problèmes posés au secteur des entreprises, notamment à l'agro-industrie; b) à la création d'un cadre favorisant l'investissement intérieur et étranger, notamment la facilitation du transfert de technologies; c) à l'établissement de liens entre le secteur des entreprises et les chaînes de valeur régionales et mondiales par le renforcement de leurs capacités, en s'attachant notamment à promouvoir la compétitivité des petites et moyennes entreprises et à répondre à leurs besoins financiers.

10. Planification et suivi des programmes

a) Examen de l'application du programme de travail pour la période 2008-2009 et des traits marquants du programme de travail proposé pour la période 2010-2011

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTI/6, dans lequel le secrétariat résume les progrès réalisés dans l'application du programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 et fournit une évaluation préliminaire des résultats de l'exercice biennal dans le cadre du sous-programme 4 sur le commerce et l'investissement. Il met aussi l'accent sur les activités essentielles prévues pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité souhaitera peut-être apporter une contribution et fournir des informations susceptibles de faciliter les activités préparatoires de l'application du projet de programme de travail pour la période 2010-2011.

b) Examen du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTI/7 où figurent, à titre de projet, les éléments essentiels du cadre stratégique pour la période 2012-2013 concernant le sous-programme 2 sur le commerce et l'investissement. Le projet de cadre stratégique décrit un ensemble d'objectifs, les résultats escomptés et une stratégie en vue de l'application du sous-programme 2. Le Comité souhaitera peut-être apporter une contribution concernant les priorités envisagées et les principaux résultats devant être atteints par le secrétariat pour l'exercice biennal 2012-2013. En fonction des observations du Comité, le secrétariat finalisera le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 qui sera soumis à la Commission à sa soixante-sixième session.

11. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité

Le Comité voudra peut-être débattre de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session en 2011.

12. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun point ci-dessus. En particulier, compte tenu des débats, les membres voudront peut-être envisager de proposer des projets de résolution sur des questions prioritaires en matière de commerce et d'investissement. Le Comité voudra peut-être aussi examiner les projets de résolution qui seront soumis à la Commission à sa soixante-sixième session.

13. Adoption du rapport

Le Comité adoptera le rapport sur sa première session qui sera soumis à la Commission à sa soixante-sixième session.

- - - - -